



les Sables d'Olonne...

Pôle Ressources

Dossier suivi par Frédéric Bellot
Frédéric.bellot@lessablesdolonne.fr
02-51-23-88-01

Référence : D202001166

OBJET : Engagement CCPO

M. Michel DUPLUYDAUBY
Président de l'association CCPO
46 chemin de la Mouline
85100 LES SABLES D'OLONNE

Les Sables d'Olonne, le 4 mars 2020

Monsieur le Président.

Par un courrier électronique en date du 20 février dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur le poids des contributions directes et indirectes des contribuables olonnais. C'est pourquoi, dans le contexte des élections municipales à venir vous avez sollicité de ma part, en tant que candidat, la prise d'un certain nombre d'engagements portant sur le devenir des finances locales. Je tiens donc par le présent courrier à vous apporter des précisions factuelles ainsi que des réponses précises à vos différentes demandes.

Dans votre courrier d'accompagnement vous avancez que les contributions directes ou indirectes des Sablais vers la ville et l'agglomération représentent 3 500 € par an et par habitant. J'ignore selon quelle méthode vous avez obtenu ce chiffre, mais il me semble assez peu refléter la réalité.

Concernant la ville des Sables d'Olonne, les charges de gestion par habitant DGF représentaient 767 € en 2019. La moyenne de la strate est de 1 176 €. En 2019, les dépenses d'équipements, qui valorisent et améliorent le patrimoine de notre ville, étaient de 409 € par habitant, contre 283 € pour la moyenne des villes de même strate.

Enfin, au niveau du bloc communal (ville et agglomération), le prélèvement de la fiscalité directe par habitant DGF est de 690 € pour les Sables et son agglomération. Pour mémoire, il est de 737 € pour La Rochelle, de 720 € pour Royan et de 846 € pour Guérande.

Comme vous le savez, au moment de la création de la commune nouvelle, il a été nécessaire d'harmoniser les taux de taxe foncière existant sur les 3 villes. Ce taux était historiquement élevé aux Sables (20,72 %) et plus bas à Olonne (17,60 %) et à Château (17,88 %).

De ce fait, pour converger à 19 %, le taux des Sables d'Olonne baisse tandis que ceux d'Olonne et de Château augmentent. Pour amortir ces variations, le lissage se fera sur 12 ans. Je tiens à préciser, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que ces variations n'entraînent pas de recettes fiscales supplémentaires pour la ville.

TOUT COURRIER DE CE TITRE ADRESSÉ AUX MONSIEURS LE MAIRE

VILLE DES SABLES D'OLONNE CS 21842 • 21, place du Poilu de France • 85118 Les Sables d'Olonne cedex
Tél. 02 51 23 16 00 ••• www.lessablesdolonne.fr